|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour : PL 2** | **Document C23/68-F** |
| **27 juin 2023** |
| **Original : anglais** |
|  |  |
| Contribution de l'Australie | |
| APPROCHE STRATÉGIQUE CONCERNANT LA PRÉSENCE RÉGIONALE DE L'UIT | |
| **Objet**  La présente contribution contient les vues de l'Australie quant à l'importance d'adopter une approche stratégique pour renforcer la présence régionale de l'UIT. Il y est proposé de mettre au point des critères explicites pour guider les discussions futures sur la création de bureaux régionaux/bureaux de zone. La présente contribution met aussi en évidence les lacunes existantes au niveau de la présence régionale de l'UIT dans la région du Pacifique.  **Suite à donner par le Conseil**  Le Conseil est invité à **continuer d'étudier** les moyens de renforcer la présence régionale de l'UIT et à **remédier** aux lacunes existantes, afin de s'assurer que les besoins des Membres de l'UIT sont pris en compte de manière appropriée; et à **charger** le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) de recommander des critères explicites pour guider les discussions futures sur la création de bureaux régionaux/bureaux de zone, afin qu'une décision soit prise lors de la prochaine session du Conseil.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [Résolution 25](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-025-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Renforcement de la présence régionale de l'UIT  [Résolution 71](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-071-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027  [Annexe 2 de la Décision 5](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/DEC-005-F.pdf) (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires – Mesures visant à accroître l'efficacité de l'UIT et à réduire ses charges  [CWG-FHR 13/2 + Annexes](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR13-C-0002/fr) "Rapport du groupe ad hoc du GTC-FHR sur la présence régionale de l'UIT", y compris les annexes (Tableau 4 – Recommandations nécessitant une décision du Conseil) (2021)  [Document C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/fr) "Examen de la présence régionale de l'UIT – Rapport de PwC (2020)"  [Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies visant à évaluer l'efficacité de la présence régionale de l'UIT (2009)](https://www.unjiu.org/sites/www.unjiu.org/files/jiu_document_files/products/fr/reports-notes/JIU%20Products/JIU_REP_2009_3_French.pdf) | |

Introduction

La présence régionale constitue un outil essentiel pour mettre les avantages offerts par les activités de l'UIT à la portée du monde entier, en particulier des pays en développement. Le renforcement de la présence régionale permet de s'assurer que l'UIT est adaptée à sa mission et en mesure de continuer de mettre à disposition ses connaissances spécialisées et son assistance pour répondre aux besoins de différentes régions.

Le processus de renforcement de la présence régionale de l'UIT s'inscrit dans un environnement de plus en plus complexe. La réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement et les Objectifs de développement durable (ODD) font évoluer les rôles attendus et les méthodes de travail des institutions des Nations Unies au niveau national, tout en offrant la possibilité d'améliorer leur efficacité. Les contraintes budgétaires actuelles de l'UIT représentent une pression supplémentaire sur l'Union et sur ses membres.

Discussion

L'Australie salue les efforts déployés de concert pour renforcer la présence régionale de l'UIT de façon stratégique, tout en veillant à ce que les mécanismes appropriés soient en place pour atteindre les objectifs de l'Union. Les travaux collectifs et les ressources déployés dans le cadre de l'examen global réalisé de manière indépendante par PwC, l'analyse interne et externe des recommandations tirées de l'examen de PwC, l'accord sur les principes stratégiques de haut niveau applicables à la présence régionale de l'UIT et la mise en œuvre régulière du plan de travail méritent d'être reconnus et appréciés à leur juste valeur. La création récente d'un bureau de zone de l'UIT en Inde pour répondre aux besoins spécifiques des États Membres en matière de télécommunications/TIC dans "la zone géographique vaste et variée de la région Asie-Pacifique et au-delà" est tout aussi remarquable.

Pour assurer la concrétisation des buts stratégiques énoncés dans le Plan stratégique de l'UIT pour la période 2024-2027 et au-delà, l'Union devrait s'efforcer en priorité de combler les lacunes qui subsistent au niveau de sa présence régionale. L'Australie estime que les lacunes au sein de la sous-région du Pacifique constituent l'exemple le plus pressant à cet égard.

Bien qu'ils représentent près d'un tiers des membres de la région Asie-Pacifique, que leur territoire occupe une superficie de 30 millions de kilomètres carrés et qu'ils soient confrontés à un ensemble de problèmes spécifiques, les États Membres du Pacifique bénéficient d'un soutien international qui, par comparaison, est inefficace et inadapté pour répondre à leurs besoins sur le plan du développement des télécommunications/TIC. Tous s'accordent à dire que les approches uniques et ponctuelles n'appuient pas efficacement la bonne mise en œuvre des programmes et des priorités stratégiques dont les États Membres du Pacifique ont besoin. Tout atermoiement supplémentaire dans la mise en œuvre d'une intervention efficace risque d'aggraver les vulnérabilités existantes et de nuire à la capacité des États Membres du Pacifique d'atteindre les ODD.

L'Australie travaille déjà en étroite collaboration avec les États Membres du Pacifique et d'autres partenaires pour renforcer la collaboration et la mobilisation au niveau régional et finance une étude de faisabilité en utilisant sa contribution volontaire annuelle à l'UIT pour identifier les besoins de la région du Pacifique dans le domaine des télécommunications/TIC, les structures de gouvernance existantes et les activités d'aide au développement

actuellement menées par l'UIT et d'autres institutions analogues. Cette étude permettra de recenser et d'évaluer les solutions potentielles, notamment les options pour renforcer la présence de l'UIT dans la région du Pacifique, lesquelles pourront être examinées plus avant.

À cet égard, l'Australie considère que toute discussion future sur la création de bureaux régionaux/bureau de zone, notamment pour remédier aux lacunes existantes dans le Pacifique, devrait se fonder sur un cadre comprenant des critères objectifs solides et des données factuelles détaillées. L'élaboration et l'adoption de critères explicites pour évaluer la nécessité d'établir des bureaux régionaux/bureaux de zone de l'UIT ou de mettre en place des solutions d'une autre nature et innovantes permettant à l'Union de répondre aux besoins de ses membres, associées à un processus d'examen régulier, constituent une première mesure concrète qui peut être prise par les membres. Cette approche permettra de garantir la pertinence et l'efficacité de la présence régionale de l'UIT, comme l'a souligné PwC et comme l'ont reconnu le Conseil et ses groupes de travail concernés.

Proposition

C'est au Conseil qu'il appartient de définir des critères éventuels visant à établir le cadre des futures discussions relatives à la création des bureaux régionaux/bureaux de zone[[1]](#footnote-1). Dans ce contexte, l'Australie propose que le Conseil charge le GTC-FHR de recommander des critères explicites pour guider les discussions futures sur la création de bureaux régionaux/bureaux de zone pour qu'une décision soit prise lors de la prochaine session du Conseil, en 2024.

L'ensemble constitué par les analyses et les initiatives menées au cours de la dernière décennie (par exemple, les résultats du rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies et de l'examen du PwC; les discussions et les recommandations ultérieures du GTC‑FHR et de son groupe ad hoc sur la présence régionale de l'UIT; les examens réguliers des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT; et l'expérience récente concernant l'établissement d'un bureau de zone en Inde) fournissent de nombreuses informations pour débuter ce travail.

Lors de l'élaboration des critères, les paramètres potentiels à prendre en considération pourraient être les suivants: la taille de la population desservie; la superficie totale couverte; la distance par rapport au siège de l'UIT (ou la "proximité", telle que mentionnée dans l'étude du PwC); l'accessibilité des bureaux de l'UIT existants ("accessibilité"); la disponibilité (ou l'absence) de ressources humaines et financières dans les bureaux existants de l'UIT ainsi que dans les États Membres desservis; l'écosystème existant; et l'appui important des dirigeants aux niveaux national, sous-régional et régional. Compte tenu des contraintes budgétaires actuelles de l'UIT, les incidences financières pour l'Union devraient également être examinées avec soin ("faisabilité").

Si les critères établis sont remplis, un renforcement de la présence de l'UIT dans le Pacifique serait bienvenu, afin de garantir la cohésion au sein de l'organisation et la capacité des bureaux régionaux/bureaux de zone à s'adapter efficacement aux circonstances particulières des États Membres auxquels ils fournissent leurs services.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Voir le [Document CWG-FHR 13/2 + Annexes](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR13-C-0002/fr) "Rapport du Groupe ad hoc du GTC-FHR sur la présence régionale de l'UIT" et ses annexes (Tableau 4 – Recommandations nécessitant une décision du Conseil). [↑](#footnote-ref-1)